



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 1 / 12

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ELIMINATEUR POSITIF (P-2055LN)
Nom chimique	-
No. CAS	-
No. EC	-
No. Index	-
No. d'enregistrement REACH	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie des textiles artificiels, fabrication de feuilles et fils cellulosiques, industrie des savons, raffinage du pétrole, décapage de l'acier inox.
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	BERNIER ELECTRONIK
Adresse	3 CHEMIN DES ROCHES 91150 ETAMPES
Téléphone	01 60 81 10 85
Fax	01 60 81 93 63
Email de contact	bernierpatrick@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila, France)
-----------	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance/mélange

2.1.1. Classification de la substance/mélange selon la directive 67/548/CEE (DSD)/ 1999/45/CEE (DPD)

C ; Corrosif	R35 Provoque des graves brûlures
--------------	----------------------------------

2.1.2. Classification de la substance/mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Skin Corr. 1A	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
---------------	---



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 2 / 12

2.2. Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence – Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence – Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence – Stockage

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence – Elimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	[%]	Numéro d'enregistrement REACH	Classification	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	5 %	01-2119457892-27-xxxx	C; R35	$C \geq 5\%$: C; R35 $2\% \leq C < 5\%$: C; R34 $0.5\% \leq C < 2\%$: Xi; R36/38
						Skin Corr. 1A ; H314	Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2;



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 3 / 12

							H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %
--	--	--	--	--	--	--	---

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.
En cas de contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, Ne PAS faire boire, NE PAS faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	<u>Appropriés</u> : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. <u>Inappropriés</u> : L'eau peut être inefficace
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance	Le produit est ininflammable et inexplosible. Du fait de son action corrosive sur de nombreux métaux, action qui



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 4 / 12

ou du mélange

s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, peut être une source secondaire d'incendie et d'explosion.

Réaction exothermique avec l'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants doivent être équipés de combinaisons antiacides et d'appareils de protection respiratoire autonomes. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés, étiquetés et fermés pour l'élimination. Risque de glissade si le produit est déversé. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence
Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.
Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau JAMAIS l'inverse.

7.2. Conditions d'un

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 5 / 12

stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

conservés, de préférence, en position verticale. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Bannir tout métal ou objet métallique susceptible de réagir avec dégagement d'hydrogène au contact de l'hydroxyde de sodium. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10).

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker dans des récipients en aluminium, étain, titane, zinc et leurs alliages.

Ne pas stocker dans des récipients en caoutchoucs et dans certaines matières plastiques.

Stocker dans des récipients en acier inoxydable. Il est préférable que l'acier soit revêtu (résine époxy, ébonite).

Matières à éviter: Peroxydes organiques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non déterminé

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues :

VME (France, INRS) = 2 mg/m³

ACGIH/TLV TWA: STEL = 2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques
appropriés

Si la ventilation est insuffisante, pour maintenir les concentrations de poussières sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Prévoir une aspiration des poussières à leur source d'émission.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

Observer une hygiène corporelle très stricte.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Mesures de protection
individuelle

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité (à protection intégrale) ou des écrans faciaux.

Protection des mains:

La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation.

Type de gants conseillé :

- Caoutchouc Butyle
- Néoprène
- Nitrile
- PVC (chlorure de polyvinyle)



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 6 / 12

Ne pas utiliser de gants en cuir.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection étanches et des bottes qui seront maintenus en bon état et nettoyés fréquemment.

Protection respiratoire: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtre P).

Type de Filtre recommandé:

Filtre à particules: P2

Filtre à particules: P3

Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles liés à la protection
de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Non disponible
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion/ Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 7 / 12

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Dans d'autres solvants	Non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	Non disponible
Température d'auto- inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Potentiel de danger exothermique. Peut être corrosif pour les métaux.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène. Réagit exothermiquement avec l'eau et avec les acides.
10.4. Conditions à éviter	Protéger contre l'humidité de l'air, contre la lumière directe de soleil. Ne pas surchauffer, risque de décomposition thermique.
10.5. Matières incompatibles	Acides, métaux légers, alcools, aldéhyde acétique, acroléine, acrylonitrile, anhydride maléique, 1-2 Dichloroéthylène, trichloroéthylène
10.6. Produits de	A hautes températures et par corrosion des métaux, possibilité de



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 8 / 12

décomposition dangereux

formation d'hydrogène inflammable et explosible. Avec le 1-2 Dichloroéthylène et le trichloroéthylène, il se forme du monochloracétylène et du dichloroacétylène composés qui peuvent exploser facilement.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	L'ingestion de solution concentrée (pH > 11.5) provoque des douleurs buccales, rétro sternales et épigastriques. Les vomissements sont fréquents et habituellement sanglants.
Corrosivité	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Irritation	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Sensibilisation	Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.
Toxicité à dose répétée	En cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation; risque de maux de gorge, de saignements de nez et de bronchite chronique.
Mutagenicité	Non disponible
Cancérogénicité	Non disponible
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible
Autres informations	Action sur les muqueuses : brûlures graves de tous les tissus.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Valeurs de toxicité aiguë :

Poisson :

CL₅₀ (96h) = 125 mg/l

Invertébrés :

CE₅₀ (48h, Daphnia magna) = 40 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable (substance inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 9 / 12

- 12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable
- 12.6. Autres effets néfastes** Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH. Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

Emballages non nettoyés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2. Codes déchet

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1824			
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION		SODIUM HYDROXIDE, LIQUID	
14.3. Classe de danger	8			
14.4. Groupe d'emballage	II			



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 10 / 12

14.5. Danger pour l'environnement	-	non	-
14.6. Classification	1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II	1824, SODIUM HYDROXIDE, LIQUID, 8, II	
14.7. Code de classification	C5	-	
14.8. Etiquette			
14.9. Quantités limitées (LQ)	1L	-	
14.10. Informations additionnelles	Numéro d'identification du danger: 80; Code de restriction en tunnels: (E)	-	Numéro EmS: F-A, S-B

14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Hydroxyde de sodium :

Classe de stockage (Allemagne):

8B: Substances corrosives non combustibles

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Nomenclature des installations classées (France):

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 11 / 12

Réglementation relative aux installations classées: NC

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	Oui	
DSL	Oui	
INV (CN)	Oui	
ENCS (JP)	Oui	(1)-410
ISHL (JP)	Oui	(1)-410
TSCA	Oui	
EINECS	Oui	215-185-5
KECI (KR)	Oui	97-1-136
KECI (KR)	Oui	KE-31487
PICCS (PH)	Oui	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Création le 30/10/2013 : Inclusion de la classification CLP et mise à jour des sections correspondantes.

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

MEL : Maximum Exposure Limit

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

TLV : Threshold Limit Value



Fiche de données de sécurité ELIMINATEUR POSITIF

Version 1.0
Date de création :
03/10/2014
Page 12 / 12

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Non disponible

16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

La classification est établie et évaluée d'après les critères de classification de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CEE.

16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence ne figurant pas dans la section 2

Phrases R :

R34 Provoque des brûlures

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

Phrases H :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H315 Provoque une irritation cutanée

16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention – Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.